

10

DISTR.
RESTREINTE
SR/147
26 avril 1950
Original : FRANCAIS

M. COMTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT QUARANTE-SEPTIEME SESSION

tenue au Palais des Nations à Genève
le mercredi 26 avril 1950 à 11 heures.

<u>Présents</u> :	M. PALMER	(Etats-Unis)	Président
	M. de BOISANGER	(France)	
	M. ERALP*	(Turquie)	
	M. de AZCARATE		Secrétaire principal

* suppléant.

Projet de rapport périodique au Secrétaire général

Le PRESIDENT propose de renvoyer à la prochaine réunion l'étude du projet de rapport périodique qui vient d'être distribué par le Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire principal fait remarquer que les dernières lignes du paragraphe 26, qui traite de la compensation anticipent sur les décisions que compte prendre la Commission et traduisent la situation telle qu'elle sera au moment où le rapport sera expédié.

Réponse de l'Etat d'Israël aux propositions de la Commission.

M. de BOISANGER (France) fait savoir à la Commission qu'il tient de M. Kahany certaines indications sur l'opinion exprimée par le Gouvernement d'Israël à la suite des conversations qu'avaient eu lieu entre le Secrétaire principal, le Président et M. de Boisanger lui-même d'une part, et M. Kahany d'autre part. Comme M. de Boisanger avait exprimé sa surprise de voir la délégation israélienne rendre public son memorandum du 29 mars avant même que la Commission ait pu lui communiquer la réponse des Arabes, M. Kahany avait indiqué que son gouvernement avait procédé à la publication du memorandum à la suite de la publication des décisions de la Ligue arabe. Dans un télégramme à son Représentant, le Ministre des Affaires étrangères israélien a confirmé cette dernière explication et annoncé que la réponse d'Israël aux propositions de la Commission serait fournie vers

la fin de la semaine. Il n'a pas indiqué par quelle voie cette réponse sera communiquée à la Commission. M. Kahany pense qu'un conseil des ministres se réunira pour en arrêter les termes.

Le PRESIDENT remarque que si la réponse israélienne parvient dans les délais annoncés, la Commission pourra l'examiner à sa réunion du lundi 1er mai.

Compensation (W.43 et projet de lettre au Ministre des Affaires étrangères d'Israël.)

Le PRESIDENT propose de consacrer à l'étude de cette question une réunion officieuse de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du représentant de l'URSS au sujet de Jérusalem

Le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare que le Siège des Nations Unies lui a adressé le texte d'une communication des autorités soviétiques en le priant d'en saisir la Commission de conciliation.

Aux termes de cette communication, dont il est donné lecture, le gouvernement de l'URSS déclare qu'il n'est pas en mesure de continuer à appuyer la résolution 303 (IV) de l'Assemblée générale relative au Statut de Jérusalem, étant donné que l'on a pu constater qu'elle ne donne satisfaction ni aux populations arabes ni aux populations juives. Il fait confiance aux Nations Unies pour rechercher une solution acceptable pour les deux parties de la population.

La Commission prend acte de cette déclaration.

La séance est levée à 11 h. 45.